VISITE DE QUARTIER DU 3 juin 2019
Compte – Rendu

Préambule

La visite de quartier est un temps d'échange avec les élus.

Avant de débuter cette visite de quartier, Monsieur le Maire, informe les participants de l'avancée des grands projets.
Les travaux de l'accueil de la mairie avancent bien. L'aménagement devra permettre un accueil plus fluide, plus efficace et surtout confidentiel. La fin des travaux est prévue pour fin octobre.
Sur les travaux de l'Avenue Nationale, la commission devant étudier les offres des entreprises début juillet. Les entreprises seront connues fin aout. La préparation de chantier pour l'Avenue Nationale se fera en septembre et octobre.

A. Voirie

a. Reprise de chaussée

Dans le cadre des travaux effectués du collègue Henri LEFEUVRE, notamment l'alimentation gaz, des travaux ont été effectués sur la rue du Hameau Roger CHEVRIER. La reprise de chaussée n'a pas pris en compte le dénivelé avec la rue du Collèges et les voitures qui sortent du lotissement frottent leur véhicule.
M. le Maire indique qu'il reprend attache avec ERDF et l'entreprise en chargée des travaux du collège afin que les deux entités s'entendent sur la reprise de la chaussée.

Rue de la CHAUVINIERE, des travaux de concessionnaire ont été effectués sans que la reprise de chaussée soit faite.
La ville va demander la reprise de cette partie de trottoir.

b. Vitesse excessive

Les résidents présents lors de la visite de quartier indiquent que la limitation de vitesse n'est pas respectée sur la rue des COLLEGES. Les véhicules ne sont pas contraints et ne respectent pas la signalisation verticale.
M. le Maire propose d'étudier la création de chicanes ou un rétrécissement comme celui situé au niveau de l'éolienne.

B. Stationnement et sortie des établissements scolaires

En lien avec la vitesse de certains véhicules empruntant la rue des Collègues ; les résidents présents lors de la visite de quartier indiquent la problématique du trafic lors de la sortie des élèvent du collège et du lycée. La cohabitation est difficile entre les bus de ramassage scolaire, les voitures de parents d'élèves et les piétons.
M. le Maire indique que la place Alphonse BERGER doit faire l'objet d'un aménagement devant permettre la clarification des espaces de chacun : bus, véhicule léger et piéton.

Sur la rue de HUDE et la rue A. GUERIN, les résidents présents indiquent le manque de stationnement. La configuration des voies et l'évolution des ménages qui ont augmenté leur nombre de véhicules par foyer ne permet pas d'offrir un nombre de stationnement satisfaisant.
M. le Maire propose de clarifier les stationnements avec des marquages au sol. La police municipale de la ville est chargée de s'adresser aux services de Le Mans Métropole pour le traçage.

C. Espaces verts

Les résidents présents lors de la visite de quartier indiquent que le dépôt des déchets verts est compliqué. Il n'existe pas de place de stationnement devant les bennes permettant de déverser son chargement. Les véhicules sont sur la voie publique.
M. le Maire va demander à ce que les bennes soient positionnées sur l'espace vert de la commune. Nous attendons l'avis technique des services de Le Mans Métropole sur cette demande. En effet, le bras articulé du camion, permettant de charger les bennes, a une portée limitée.

D. Autre

Les résidents présents lors de la visite de quartier indiquent à M. le Maire les incivilités de certains voisins et les nuisances nocturnes.
M. le Maire invite les résidents à contacter la gendarmerie puis à se rapprocher de la police municipale. La ville peut prendre attache avec le bailleur si les nuisances se répètent.